



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

21 mars 2019

**DATE D’AFFICHAGE**

21 mars 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 18

**OBJET :**

**Compte de gestion 2018  
budget communal**

Pour :

Contre :

Abstentions :

Transmise en sous-  
préfecture le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire,

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE

**Etaient absents :**

Yves MARRE  
Stéphane LE PECULIER  
Mélanie MATHIEU  
André RIETZ  
Camille CRONIER  
Caroline PARATRE  
Christine CASIMIR  
Carole DEFFAIN

**Etaient absents excusés :**

Hervé FRANEL  
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l’état de l’actif, de l’état du passif, l’état des restes à réaliser et l’état des restes à payer,
- Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l’exécution du budget principal de l’exercice 2018,

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

